



La réadaptation une habitude à adopter !



QUI D'ENTRE NOUS n'a jamais eu à traiter un travailleur s'étant blessé au rachis dorso-lombaire à son poste de travail ou un accidenté de la route atteint au rachis cervicodorsal ?

Certains hésitent à prendre en charge de tels patients en raison des formulaires complexes à remplir et des tâches administratives qui accompagnent ces cas. Est-il possible de voir les choses autrement ? Et si vous n'étiez pas seul à vous occuper de ces patients ?

Saviez-vous que des experts en réadaptation fonctionnelle peuvent faire la différence et redonner espoir aux blessés, tout en limitant les séquelles psychosociales ? Appelés à la rescousse, ils forment une équipe interdisciplinaire et se mettent au boulot. Évaluations, examens et recommandations défilent. Munis d'outils rigoureux, performants et validés, ils recherchent et documentent l'évolution globale. Ainsi soutenus et encadrés, les patients voient leur état évoluer.

Comme dans d'autres domaines, la technologie et la médecine factuelle ont aidé la réadaptation à faire des pas de géant. Le présent numéro vous fera découvrir comment vos patients peuvent bénéficier de la réadaptation fonctionnelle si vous la prescrivez en suivant les recommandations des plus récents guides de pratique. Vous avez un rôle à jouer. Bienvenue dans l'aventure !

Bonne lecture !

Claudine Morand
Physiatre

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions ou remplir le questionnaire en ligne et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'entourez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.